

---

## Actions pédagogiques, actions sociales, partenariats associés au projet de plantation ou de replantation

### Documents fournis à titre d'exemples

---

Conformément aux engagements pris dans le cadre des Déclarations d'Utilité Publique et aux exigences réglementaires, la Société du Canal Seine-Nord Europe a prévu une série de mesures compensatoires aux défrichements nécessaires à la réalisation du canal.

#### Appel à projets, concertation, dialogue

Afin que ces mesures compensatoires puissent répondre aux besoins réels des territoires, tant économiques qu'écologiques, la Société du Canal Seine-Nord Europe a choisi de réaliser ces plantations en partenariat avec les forestiers du territoire (collectivités, propriétaires privés...), et en lien avec les acteurs de la filière (Syndicat des propriétaires forestiers, Filière Bois, ONF).

Le premier appel à projet concerne 65 ha de plantations et replantations.

L'objectif est d'offrir l'opportunité de faire correspondre parfaitement les mesures de reboisement prévues et les besoins et enjeux actuels, sanitaires et économiques.

Le premier objectif de l'appel à projet est un objectif de production sylvicole. Il s'agit ainsi de soutenir la filière régionale du bois par augmentation de la valeur économique des boisements et renouvellement de boisements rencontrant des problèmes sanitaires.

Dans la sélection de projets, la Société du Canal Seine-Nord Europe privilégiera particulièrement les projets multifonctionnels, renforçant le rôle économique, social et écologique de la future parcelle forestière. Les projets en accord avec les valeurs du Canal Seine-Nord Europe seront valorisés (performance écologique et économique, emploi et insertion, innovation, participation).

#### Exemples d'action souhaitée

Il peut s'agir :

- d'ouvrir au public de la future parcelle (par exemple en participant deux fois par an au Festival de l'Arbre organisé par la Région des Hauts-de-France <https://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/festival-de-larbre>), de faire participer des jeunes citoyens à l'action de plantation (<http://www.canopeeforestation.org/a-cote-de-chez-vous>),
- de favoriser les actions pédagogiques et de formation (partenariat avec un collège, une école maternelle, un centre d'aide par le travail <https://ecole-alternative-les-florancies.fr/2019/04/08/participation-a-une-action-de-reboisement/> <https://www.ouest-france.fr/normandie/hudimesnil-50510/ecole-les-eleves-inities-au-reboisement-6274024>),

- de recruter une personne éloignée du travail (<https://www.carenews.com/fr/news/11400-reinsertion-un-centre-penitentiaire-fait-participer-des-detenus-aux-vendanges>), de former un apprenti,
- d'organiser des parcours de découverte pour des publics éloignés de la nature,
- de favoriser l'implication citoyenne dans la gestion des parcelles...

Les projets incluant un volet « solidarité », valeur importante pour la Société du Canal Seine-Nord Europe, seront valorisés et pourront bénéficier d'une subvention supplémentaire : on peut imaginer par exemple que chaque arbre planté dans les Hauts-de-France donne lieu à une action en faveur d'un arbre planté dans une autre région de France ou du monde, un partenariat avec d'autres communes, etc....

Seront enfin valorisés les projets géographiquement proches du canal, en cohérence avec les impacts environnementaux créés par le projet.

***Pour rappel, politique de la France en matière de forêt***

*Extrait du site de la préfecture des Hauts-de-France :*

*« La France a pour objectif d'assurer un développement équilibré, dynamique et durable des forêts et de la filière forêt bois. Cet objectif s'inscrit dans un triple souci de faire participer les produits de la forêt au développement d'une économie plus sobre en carbone, de permettre une gestion durable des forêts et de développer les emplois induits en renforçant la compétitivité de la filière bois exposée à la concurrence internationale. La stratégie gouvernementale, qui s'inscrit dans les orientations de la conférence environnementale de 2012, porte sur trois axes prioritaires :*

- *produire plus et mieux valoriser la ressource bois ;*
- *gérer durablement les forêts et mieux préserver la biodiversité ;*
- *adapter les forêts françaises et anticiper le changement climatique. »*